



## Protocole sur l'intimidation 2024-2025

### Dénonciation

**Est-ce de l'intimidation ou une situation désagréable ?** Évaluation de la situation. Rencontre individuelle avec les personnes concernées. Concertation entre la coordonnatrice et la direction.

Dès qu'un élève débute un protocole d'intimidation (victime et intimidateur), la direction et le personnel concerné à titre d'équipe d'intervenants seront informés afin d'intervenir efficacement et en toute connaissance de cause. Ils le seront à chacune des étapes du protocole. Pour le témoin, des mesures de sensibilisation seront entreprises.

**Avant de débiter un protocole d'intimidation, il est important de bien comprendre la différence entre un conflit et de l'intimidation. Il est à noter que des interventions sont effectuées pour chacun des cas.**

<b>Conflit</b>	Il existe des règlements à l'école afin d'intervenir auprès des élèves en cas de conflits. Ce sont des manquements isolés et qui touchent plusieurs règles de l'école.		
<b>Définition de l'intimidation</b>	L'intimidation est une forme de violence sociale surtout observée en milieu scolaire, caractérisée par la <b>domination</b> d'un individu sur un autre au moyen d' <b>actes répétés</b> d'agression verbale, physique ou psychologique à son endroit. (Tiré du livre « Non à l'intimidation, J'apprends à m'affirmer », par Nancy Doyon, 2011). La fréquence, la durée et l'intensité des gestes sont donc les trois mots clés pour mettre en route notre protocole.	Acte <b>répété</b>	<input type="checkbox"/>
		Rapport de <b>force inégale</b>	<input type="checkbox"/>
		Sentiment de <b>détresse</b> de la victime	<input type="checkbox"/>

	Ouverture	1 <sup>re</sup> récurrence	2 <sup>e</sup> récurrence	3 <sup>e</sup> récurrence
<b>Victime</b>	-Rencontre avec la TES. -Informers les parents par téléphone (TES). -Rassurer la victime et mettre un filet de sécurité. -Suivi fait à la direction par la TES.	-Rencontre avec la TES. -Stratégies personnalisées pour faire face à l'intimidation. -Informers les parents (TES). -Suivi ponctuel (si besoin). -Informers le personnel concerné.	-Retour sur les stratégies avec la TES et modelage pour les appliquer. -Informers les parents par la TES (téléphone ou rencontre).	-Suivi régulier avec la TES -Rencontre avec les parents -Plan de protection personnalisé au besoin. -référence à une aide externe au besoin.
<b>Intimidateur</b>	-Rencontre avec la TES et explication du protocole. -L'élève informe ses parents par téléphone avec la TES. -Réflexion à compléter à la maison, supervisée et signée par le parent. -Remise du document « NON à l'intimidation » à faire signer par les parents. -Entreprendre une démarche de résolution de problèmes.	-Rencontre avec la TES, résolution de problème et stratégies personnalisées. -Retour sur le protocole. -Retenue avec la TES. -Geste de réparation (court atelier sur l'intimidation présenter devant la classe). -Retour écrit sur la retenue à compléter à la maison, supervisée et signée par le parent. -Appel des parents par la TES. -Récréations supervisées.	-Rencontre avec l'élève, les parents, la TES et la direction. -Suspension externe avec travail en lien avec l'intimidation et signé par le parent. -Suivi fréquent et personnalisé par la TES. -Entrées et récréations supervisées. -Intervention policier éducateur.	-Suspension externe de l'élève avec travail sur l'intimidation à remettre en totalité à son retour à l'école. -La durée sera déterminée par la direction et l'équipe d'intervenants. -Rencontre avec les parents afin d'établir les conditions de sa réintégration avec la direction, intervenants et policier éducateur. -Accompagnement adapté.
<b>Complice</b>	-Rencontre avec TES afin de mieux comprendre son rôle. -Remise du document « NON à l'intimidation » et à faire signer par les parents.	-Rencontre avec la TES. -Explication du protocole et des enjeux. -Geste réparateur -Réflexion à compléter à la maison supervisée et signée par le parent.	-Rencontre TES. Application du protocole (considéré comme intimidateur).	-Stratégies personnalisées pour agir face à l'intimidation. -Geste réparateur
	<b>Complice</b> : personne qui encourage le comportement de l'intimidateur envers la victime ou y participe.			
<b>Témoin</b>	<b>Témoin</b> : personne qui assiste à la scène et offre un public à l'intimidateur sans s'y opposer ou sans aller chercher de l'aide. Des ateliers de prévention peuvent être donnés en classe. Un rapport de l'évènement sera transmis et signé par les parents du témoin.			